

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Acquisition du logiciel de détection de similarités Compilatio

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Il s'agit de l'acquisition du logiciel de détection de similarités Compilatio pour prévenir les cas de plagiat dans les rapports de stage de M1 et M2, dans les thèses et les HDR.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 24	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

L'acquisition du logiciel de détection de similarités Compilatio est validée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 13 janvier 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JAN

